VENTES DE VOITURES

Objectif :

Gérer des données : tris sur des effectifs, calcul de moyenne, de fréquences et représentation graphique.

Ouvrir le fichier du tableur ***Voitures.xlsx*** et réenregistrer-le en suivant les consignes du professeur.

Le tableau présente les ventes de voitures par marque en France en 2021 et en 2022.

1) Effectuer un tri en classant les ventes en 2021 dans l’ordre décroissant.

Pour faire un tri :

- Sélectionner toutes les cellules du tableau sans les titres.

- Cliquer « Données » puis « Trier… ».

- Trier selon les ventes en 2021 (colonne B) dans l’ordre décroissant

 a) Quelles sont les 10 marques les plus vendues en France en 2021 ?

 b) Même question pour 2022. Le classement reste-t-il le même que celui de 2021 ?

2) Dans la cellule B40, afficher la somme des nombres se trouvant dans les cellules B2 à B39.

- Sélectionner la cellule B40 puis cliquer sur l’icône Σ.

- Vérifier que les cellules B2 à B39 sont sélectionnées.

- Puis appuyer sur la touche « Entrée ».

 a) Quel est le nombre total de voitures vendues en 2021 ?

 b) Même question pour 2022.

3) Dans la cellule B41, afficher la moyenne des nombres se trouvant dans les cellules B2 à B39.

- Sélectionner la cellule B41 puis saisir la formule **=moyenne(B2:B39)**.

- Puis appuyer sur la touche « Entrée ».

 a) Quel est le nombre moyen de voitures vendues par marque en 2021 ?

 b) Même question pour 2022.

4) Dans la cellule D2, saisir la formule **=B2/B40\*100**

 a) Qu’affiche le tableur ? Interpréter ce résultat.

 b) Quelle est la fréquence de voitures de la marque Citroën vendues en 2021 ? en 2022 ? Comparer ces deux résultats.

 c) Même question pour la marque Renault.

 d) En 2022, les marques françaises représentent-elles plus de la moitié des ventes ? Justifier.

5) Prolongement : Représenter dans un diagramme en bâtons les 10 marques ayant vendu le plus de voitures en 2022.

Hors du cadre de la classe, aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle, ne peut être faite de ce site sans l'autorisation expresse de l'auteur.

[*www.maths-et-tiques.fr/index.php/mentions-legales*](http://www.maths-et-tiques.fr/index.php/mentions-legales)